

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 JUILLET 2021 à 18 HEURES 30

Convocation du 12/07/2021

Etaient présents : Mmes PAGANIN – BELAÏCHE - TRENTIN – DUVAL - MM. ROUSSEL – HEINTZ - FINOCCHIARO
- Mmes CHARLEVOL — MAROT – GUIAUD – BOUKOBZA
MM. MERO - VINCENT – Mmes GARENTE – LE MOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absent représentés: M. ROSSI PAR Mme GUIAUD - DEGORCE par Mme TRENTIN - Mme LE VAN par Mme DUVAL - Mme DELIZY par Mme CHARLEVOL – M. DOS SANTOS par M. ROUSSEL

Absent : M. EININGER

Secrétaire de séance : Mlle Julie MAROT

-----***-----

Madame le Maire est désolée d'avoir programmé un conseil en juillet, mais le calendrier des élections Départementales et Régionales en juin, n'a pas permis de tenir une assemblée.

Elle en profite pour remercier les Auribellois et tous les électeurs du canton, pour sa réélection en qualité de conseillère départementale.

Madame le Maire rappelle à cette occasion aux conseillers municipaux leurs obligations légales concernant la tenue des bureaux de vote en qualité d'assesseurs.

Madame le Maire remercie Mlle Julie MAROT et l'association Coup de Théâtre pour la belle réussite du Festival de théâtre 2021, qui a permis à 32 compagnies de se produire et qui sur les deux jours et demi a vu passer plus de 600 spectateurs malgré les contraintes sanitaires. Un grand merci également à tous les bénévoles.

Pour information, la commune a obtenu du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes les aides suivantes : 105.340 € pour les extérieurs de l'école, 223.758 € pour l'aménagement du rez-de-chaussée, 36.000 € pour l'achat d'un terrain au vallon de Juhan. L'Etat au titre de la DETR 2021 a subventionné le mobilier scolaire des classes maternelles pour la nouvelle école à hauteur de 50 % soit 20.990,25 €.

Mme le Maire informe avoir reçu un mail de M. Jean-Louis Abril qui sollicite la venue du SMIAGE (syndicat en charge de la lutte contre les inondations). Cette demande est curieuse car il a rencontré le directeur du SMIAGE le 21/4/2021 en Mairie en rendez-vous au cours duquel il a obtenu les réponses à toutes ces questions.

Mme le Maire en profite pour informer que des travaux d'encrochement sont prévus au niveau de la maison communale « Covili » en septembre 2021, pour sécuriser la berge actuellement confortée par des big-bag.

Enfin, elle donne lecture des délibérations prises lors de la séance du conseil du 26/03/2021 ainsi que des décisions signées en application de la délégation du conseil municipal au Maire. Elles seront annexées au registre des délibérations. Le compte rendu est validé.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DU JOUR

1 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CAPG POUR AMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS :

Mme le Maire informe que le centre de loisirs, occupera dès la fin des travaux une partie du rez-de-chaussée de l'école maternelle. Ceci permettra de laisser les enfants sur un même site et de mutualiser les équipements. De plus, les anciens locaux de la maison du Bayle seront libérés. Ils deviendront la maison des associations.

La CAPG propose de financer directement les travaux de rénovation des espaces qui seront dédiés au centre de loisirs, soit 164 m² pour 155.000 € HT – 186.000 € TTC. Elle sollicite un financement CAF pour ces travaux.

La solution proposée par le Président Jérôme VIAUD est supérieure à celle prévue lors du vote de budget 2021 qui était une aide de 50.000 €. Mme le Maire remercie le Président et tous les membres de la CAPG.

M. LALANDE demande si les WC de l'élémentaire seront refaits ? Mme le Maire le confirme que les travaux seront réalisés durant l'été.

M. MERO rappelle que l'assainissement passe sous l'école et que cela pose des problèmes d'engorgement compte tenu des faibles pentes.

Mme le Maire propose aux votes la question suivante :

Autorisez-vous la prise en charge d'une partie des travaux du rez-de-chaussée par la CAPG pour un montant de 155.000 € HT pour y transférer le centre de loisirs ?

VOTE : unanimité

2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL :

Mme le Maire informe que cette décision a principalement pour but la prise en compte du financement des travaux par la CAPG du centre de loisirs et le réajustement du budget primitif par rapport aux subventions obtenues auprès du Département et de l'Etat.

Cette décision modificative est présentée en détail au conseil.

Elle s'équilibre en dépense et en recette d'investissement à 114.488 €

En section de fonctionnement, il s'agit de simple changement d'imputations budgétaires entre compte : 0 €

VOTE : unanimité.

3 – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA CAPG DE MSE A DISPOSITION DES LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS ET DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'INTERCLASSE :

- Mise à disposition des locaux : les travaux de la surélévation de la maternelle n'étant pas terminés, il convient de prolonger la convention de mise à disposition qui se termine au 31/08/2021, jusqu'à l'intégration dans les nouveaux locaux du centre de loisirs.

VOTE : unanimité

- Mise à disposition du personnel pour l'interclasse : la convention se termine également au 31/08/2021, elle consiste notamment à mettre à disposition de la CAPG les ATSEM durant la pause méridienne entre 11 h 30 et 13 h 30 avec remboursement des frais de personnel par la CAPG. Le renouvellement se fait dans les mêmes conditions.

VOTE : unanimité

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4 – EXAMEN D'UNE DEMANDE DE BAIL COMMERCIAL POUR LE HANGAR DU GABRE :

M. RIOUX actuel locataire d'une partie du hangar du Gabre, cesse son activité au 30/09/2021.

La société AJ TOIT sollicite un bail commercial pour le même type d'activités à compter du 01/10/2021.

Il est proposé au conseil de louer dans les mêmes conditions par bail commercial à la Sté AJ TOIT : loyer 820 € par mois avec 2 mois de dépôt de garantie. Les diagnostics techniques obligatoires seront faits avant location.

M. MERO se demande si l'on ne peut pas reprendre ces locaux pour la commune ?

Mme Le Maire dit qu'il y a un droit au bail et qu'ils auraient pu faire le transfert de bail, sans le demander à la commune.

M. MERO dit qu'il faudrait vérifier s'il ne faut pas un escalier extérieur comme sortie de secours de la mezzanine créée par M. RIOUX ? Il ne faudrait pas que cela engendre des frais supplémentaires pour la commune.

Des vérifications seront faites avant la location et si besoin les aménagements seront à la charge du locataire.

VOTE : 16 POUR - 6 abstentions (MM. MERO – VINCENT – Mmes GARENTE – LE MOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX).

5 – EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS :

Mme le Maire propose 4 dossiers arrivés tardivement, mais qui étaient aidés les années précédentes :

- L'association ADRIEN : 1.000 €
- Les cousettes d'Auribeau : 700 €
- L'association du Sanctuaire de Valcluse : 1.000 €
- Aura Bella Cultura (ex. Auribeau Information) : 3.000 €

Mme DUVAL informe que les locaux du Point Info ont été rénovés par l'association solidaire RENOUER et que l'association Aura Bella Cultura va tenir des permanences début août.

VOTE : unanimité.

6 – PROJET DE CONVENTION AVEC LA VILLE DE PEGOMAS POUR L'ENTRETIEN DES BORDS DE SIAGNE :

(Reporté car il faut revoir les termes de la convention)

M. MERO pense qu'il faut solliciter l'avis du SMIAGE, du SICASIL et de la CAPG.

7 – PERSONNEL COMMUNAL :

- PROPOSITION DE CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER VOIRIE : pour faire face aux congés des agents et aux besoins du service pour les fêtes estivales. Besoin : 1 agent en CDD pour juillet et/ou août. VOTE : unanimité
- RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS : cette indemnité permet aux agents de catégorie A d'être indemnisés lorsqu'ils travaillent pour les élections, car ils n'ont pas droit aux heures supplémentaires sauf délibération spécifique pour élections. VOTE : unanimité.
-

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- CREATION D'UN POSTE CDD ADJOINT TECHNIQUE CUISINE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : il s'agit d'un poste d'agent contractuel d'aide cuisinier dans l'attente des travaux de surélévation du restaurant scolaire. VOTE : unanimité
- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CUISINE STAGIAIRE : création d'un poste pour prévoir le remplacement d'un agent à la retraite pour invalidité (Adjoint technique principal 1^{ère} classe). VOTE : unanimité.

Mme le Maire quitte la salle du conseil municipal

8 – DEMANDE D'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE LA COMMUNE AU MAIRE :

Mme BELAÏCHE prend la présidence de la séance pour ce point.

Elle informe le conseil que depuis quelques semaines, sur les réseaux sociaux deux comptes différents ont été créés ayant pour but de remettre en cause l'intégrité de Mme le Maire dans ses fonctions et celle de la politique communale. Il s'agit d'insultes, de calomnies et de rumeurs dégradantes qui nuisent à l'image du Maire et de son équipe municipale. La commune se doit de protéger ses élus. La Commune a une assurance auprès de la SMACL (frais de justice, dommage aux biens et aux personnes...), mais celle-ci ne couvre pas tous les cas de figure. C'est pour cette raison que le conseil doit délibérer pour octroyer la protection fonctionnelle.

Pour information, la protection fonctionnelle du Maire désigne les mesures de protection et d'assistance due par l'administration à ce dernier afin de le protéger et de l'assister s'il fait l'objet d'attaques dans le cadre de ses fonctions ou en raison de ses fonctions.

M. LALANDE demande comment le conseil suivra les dépenses engagées par la commune ?

Mme BELAÏCHE répond que le conseil sera tenu au courant, si besoin en huis clos. Certaines investigations ne sont pas faites par la gendarmerie et l'on peut avoir recours à un détective, un garde du corps... Les élus sont très exposés.

VOTE : unanimité des présents.

Mme le Maire revient en séance.

9 – PROPOSITION DE LOCATION DU SITE DU PARC POUR LES ASSOCIATIONS :

Avec la crise sanitaire les activités associatives en extérieurs sont recommandées. Mme le Maire propose de pouvoir mettre à disposition des associations le terrain du Parc, dans les mêmes conditions que les autres sites et salles communales : 2€/heure pour les associations Auribelloises et 4€/h pour les extérieures. Pour les WC il faudra utiliser ceux de Léon Mallet.

VOTE : unanimité.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

- M. LALANDE demande si l'on peut connaître la liste des permis déposés. Mme le Maire dit qu'ils sont affichés en Mairie.
- M. LALANDE dit que la modification du tonnage des déchetteries n'est pas une bonne idée pour l'environnement. Mme BELAÏCHE répond que cette décision a été prise par le SMED pour réduire le prêt de cartes entre particuliers et professionnels, et que pour un particulier 1,5 tonnes c'est suffisant (étude du SMED). M. MERO souhaiterait connaître le tarif au-delà de 1,5 tonnes ? Mme CHARLEVOL dit que lorsque les gens se plaignent des

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

déchèteries (tri mal fait, horaires, problèmes divers...), il faut qu'ils fassent un mail à la mairie afin que l'on puisse faire remonter l'information au SMED et à la CAPG.

- M. VINCENT se plaint de la circulation sur le parking de l'école aux heures de sortie. Il signale qu'il y a quelques mois, il a personnellement permis d'éviter un accident à un enfant à la sortie de l'école et qu'il a été heurté au genou par un véhicule qui reculait. Ce jour-là, la commune ne disposait que de 2 ASVP et il y a 3 points de sortie d'école suite aux aménagements liés au protocole sanitaire COVID. M. VINCENT précise qu'avant le policier municipal verbalisait et cela se passait mieux, les gens respectaient le stationnement. Mme le Maire rappelle que nous avons 3 ASVP à ce jour, mais elle comprend le problème et dit qu'elle envisage d'embaucher un policier, car la sécurité est très importante pour elle.
- M. MERO revient sur le faisceau routier prévu au SCOT'OUEST sur la commune d'Auribeau. Ce tracé existe bien sur les dossiers. Mme le Maire et Mme BELAÏCHE rappellent les différentes communications faites à ce sujet, et précisent qu'il s'agit d'un tracé qui n'est qu'un fuseau pour d'éventuelles études afin de rechercher des solutions à l'horizon 20- 30 ans et qui a été mis par nécessité pour clôturer le document du SCOT'OUEST.

Michèle PAGANIN
Maire
Conseillère Départementale